

La GRC enquête sur le député Michel Gravel

OTTAWA — La Gendarmerie royale du Canada a remis lundi soir son rapport d'enquête concernant des allégations de conduite incorrecte contre le député de Gamelin, M. Michel Gravel. C'est ce qu'a confirmé hier le substitut en chef du procureur de la Couronne du district de Hull, M. Georges Benoit.

Le bureau du procureur de la Couronne du district de Hull prendra une quinzaine de jours pour étudier le rapport policier. Des accusations ne pourront être alors portées que si les preuves sont suffisantes, a tenu à préciser M. Benoit.

C'est la direction des crimes économiques de la GRC qui a fouillé le dossier. Trois perquisitions ont déjà eu lieu: une au bureau d'Ottawa de M. Gravel, une à sa résidence de Hull et une autre à son bureau de comté dans la région de Montréal.

Il a été impossible de rejoindre M. Gravel. A son bureau de comté, on nous a indiqué qu'il avait quitté Hull lundi soir pour venir soigner, chez lui à Montréal, une vilaine laryngite.

Son assistante à Ottawa, Mme Monique Auger, a dit avoir appris l'existence de cette enquête par le biais de la radio hier. Elle a précisé que M. Gravel n'ait



Josephphoto PC
Le député Michel Gravel

toutes accusations laissant entendre qu'il aurait reçu des pots-de-vins d'entrepreneurs de la région outaouaise pour obtenir des contrats pour le Musée de l'Homme à Hull. Elle-même juge fausses toutes ces allégations. Elle a confié à la Presse canadienne que la GRC avait questionné M. Gravel, un homme d'affaires de 45 ans. Elle s'est dit convaincue de voir M. Gravel lavé de tout soupçon.

Le comté de Hull est représenté par le libéral Gaston Isabelle qui n'a pas hésité à faire des insinuations à l'endroit du député conservateur. M. Gravel, député depuis septembre 84, a été nommé responsable de ce comté par le ministre des Travaux publics, M. Roch LaSalle. Ce dernier, maître d'oeuvre de l'organisation conservatrice dans la Belle Province, a ainsi choisi un parrain conservateur pour tous les comtés québécois représentés par des libéraux.

ROBERT COATES CONTRE LE CITIZEN Mulroney ne sera pas forcé de témoigner

TORONTO (PC) — Un juge de la Cour suprême de l'Ontario a donné raison aux avocats du ministre fédéral de la Justice, hier, et a dispensé le premier ministre Brian Mulroney de témoigner à une pré-enquête, dans la cause de diffamation intentée par l'ex-ministre de la Défense Robert Coates contre le journal Ottawa Citizen.

En plus de M. Mulroney, le juge Marvin Catzman a exempté le vice-premier ministre, M. Erik Nielsen, et un ancien greffier du Conseil privé, M. Gordon Osbaldeston.

Me Lorne Morphy, du ministère de la Justice, avait soutenu que les trois hommes jouissaient de l'immunité de la Couronne et qu'ils ne pouvaient pas, de ce fait, être cités comme témoins à une pré-enquête, dans une cause où ils n'étaient pas directement impliqués.

Les articles considérés diffamatoires par M. Coates racon-

taient sa visite dans un cabaret de l'Allemagne de l'Ouest au cours d'une tournée de l'OTAN en Europe. Quelques heures après la publication du premier article, le 12 février 1985, M. Coates démissionnait du cabinet.

Le juge Catzman a cependant obligé à comparaître les dix autres témoins exigés par le journal.

Ce sont de proches conseillers de M. Mulroney comme MM. Bill Fox, Charles McMillan, Bernard Roy, Geoff Norquay et Pat MacAdam.

Il y a aussi le major-général David Wightman, commandant des Forces canadiennes en Europe, John Anderson, sous-ministre adjoint de la Défense, Paul Dunn, ancien adjoint de M. Coates, le lieutenant-colonel George Akamoto, chargé de la sécurité de M. Coates, et l'officier Michel Moroney, du personnel de bord de l'avion de M. Coates en Europe.

MANON CORNELIER de notre bureau d'Ottawa

Le Solliciteur général Perrin Beatty s'est contenté de confirmer hier aux Communes qu'une enquête avait lieu mais s'est refusé à tout commentaire, aucune accusation n'ayant été portée.

Dans une brève déclaration, le caporal Pierre Bélanger de la GRC a dit que la Gendarmerie avait effectivement donné suite à une plainte déposée contre le député de Gamelin, M. Michel Gravel.

QUÉBEC

Être compétent... et libéral

Le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa reconnaît que pour accéder au conseil d'administration d'une société, d'une régie ou d'un organisme d'Etat, les candidats doivent épouser la philosophie et les orientations du gouvernement libéral et être reconnus pour tel.

Cela dit, avoue en substance M. Ronald Poupard, porte-parole du premier ministre, compétence, expérience et sagesse complètent le portrait-robot du parfait candidat.

En fait, précise-t-il, il n'y a pas de critères écrits. Excepté que toute personne nommée à un tribunal administratif, l'est d'abord pour sa compétence.

Exemple de cela, dit-il: M. Lucien Caron, ex-maire de Verdun et ex-député libéral du comté du même nom de 1970 à 1985, qui a été nommé récemment membre de la Commission municipale pour un mandat de cinq ans.

La pareille vaut également, selon lui, pour deux nominations récentes à la Régie des loteries et courses du Québec. Dans les deux cas, dit-il, la compétence des candidats sélectionnés ne fait aucun doute. Et le fait qu'ils soient tous deux étiquetés « libéraux » n'a pu nuire, même si la chose n'apparaissait pas aux curriculum vitae annexés aux communiqués annonçant les nominations de MM. Marcel R. Savard et Louis-Georges Boudreault, respectivement nommés président et membre de la Régie des loteries et courses du Québec.

Le premier a déjà été membre de la commission des finances du Parti libéral du Québec et, le second, jusqu'à récemment, employé à la permanence du parti à Montréal.

Donc, il y a compétence, expérience et sagesse. Et, bien sûr, le fait de partager la philosophie et les orientations du Parti libéral. S'ajoutent à cela le fait que le gouvernement Bourassa a décidé de tenir compte du critère dit de la « représentativité ».

C'est ainsi que deux critères sont également retenus. D'abord, on s'assure que les femmes accèdent elles-aussi à des postes à des conseils d'administration de société, Régie ou organisme d'Etat. Et ensuite, en autant que faire se peut, on agit de même à l'égard des communautés culturelles.

On aura d'ailleurs remarqué les nominations, entre autres, de Mme Michèle Verreault-Lortie au Conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux, et de M. Antoine N. Tchipeff à la vice-présidence de la même société.

Mme Verreault-Lortie, faut-il le rappeler, est l'épouse de M. Pierre Lortie, président de Provigo et membre bénévole du Comité de révision des fonctions et organisations gouvernementales. Lequel comité a été mis sur pied en janvier dernier par le premier ministre Bourassa. M. Lortie est également, et on ne le cache pas au bureau de M. Bourassa, membre en règle du Parti libéral.

Selon le porte-parole du premier ministre Bourassa, les membres des conseils d'administration de société, régie ou organisme d'Etat ne sont plus rémunérés pour les fonctions qu'ils occupent. Cela, précise-t-il, depuis le 26 février dernier, à la suite d'une décision prise en ce sens par le Conseil des ministres.

C'est dire que ces membres de conseil d'administration n'ont plus droit à ce que l'on appelle communément « les jetons de présence ». Par contre, explique M. Poupard, les dépenses dites de déplacement sont remboursées, comme il se doit.

Enfin, indique-t-il, les personnes nommées doivent se tenir à l'égard de tout conflit d'intérêts ou apparence de tel conflit. Si le contraire devait être prouvé, ces personnes devraient quitter.

YVON LABERGE

Un ministre délégué aux Affaires autochtones

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec vient de décider de se doter d'un ministre délégué aux Affaires autochtones et de confier ce poste au député d'Abitibi-est, Raymond Savoie. M. Savoie, qui est déjà ministre délégué aux Mines, chapeautera le SAGMAI (le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu Amérindien et Inuit), l'organisme qui s'occupe des relations avec les autochtones. Le Québec n'avait pas par le passé de ministre responsable des autochtones puisque le SAGMAI relevait du conseil exécutif, donc du premier ministre René Lévesque lui-même.

RELANCE ÉCONOMIQUE DE L'EST DE MONTRÉAL

Québec et Ottawa créent un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre

Les mesures concrètes visant à juguler l'hémorragie d'emplois dans l'Est de Montréal se feront peut-être attendre de longs mois encore. Pour l'heure, la relance économique passe d'abord par un « super-CAMO » qui, annoncé l'automne dernier, démarre avec le mandat d'étudier les moyens de redresser la situation.

NICOLE BEAUCHAMP

Le super-CAMO — «super» en ce qu'il s'applique à une région au lieu d'une seule entreprise — veut dire « Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre ». Il relève des programmes d'ententes fédérales-provinciales et comporte des frais partagés avec le gouvernement québécois de même que la contribution d'autres partenaires socio-économiques (employeurs, centrales syndicales, et municipalités).

Le ministre d'Emploi et Immigration Canada, Mme Flora MacDonald, et le ministre québécois du Travail, de la Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, avaient ainsi convoqué les médias d'information à l'occasion de la signature de l'accord scellant la mise sur pied du super-CAMO, baptisé « Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal ». A part quelques retouches pour satisfaire aux demandes des Métallos de la FTQ, il s'agit du même comité d'étude annoncé à la fin d'octobre dernier par l'ancien ministre péquiste Pauline Marois et par Mme MacDonald.

Le budget global — près de \$250 000 pour s'acquitter du mandat d'un an — n'a pas changé d'un cent. Ottawa et Québec versent chacun \$100 000. Les



Le ministre d'Emploi et Immigration Canada, Mme Flora MacDonald, et son homologue québécois du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, procédaient hier à la signature d'un accord permettant le démarrage du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal.

employeurs (Conseil du patronat etc.) y ajoutent \$200 000. Les syndicats CSD, FTQ et CSN y injectent \$50 000. Les Villes de Montréal, Anjou et Montréal-Est contribuent au fonds avec \$22 500.

M. Claude Pichette, ancien recteur de l'Université du Québec à Montréal, présidera le comité qui se compose de 16 repré-

sentants des cinq partenaires. « Je prends l'engagement que nous allons produire rapidement un rapport qui contribuera à apporter des solutions pour revitaliser le marché du travail et l'industrie de l'Est de Montréal », a-t-il dit.

Criblés de question sur l'impact restreint d'un CAMO face à l'ampleur des problèmes résul-

tant de la perte de 7000 emplois permanents depuis la récession de 1982 et face aux autres usines qui périssent et menacent 5000 emplois, les ministres Paradis et MacDonald ont répondu en substance: « Il s'agit d'une mesure de base complémentaire qui vise à requalifier des individus pour l'obtention d'emplois requérant d'autres habiletés. Elle n'élimine pas les efforts des autres comités (à Ottawa, le comité ministériel du développement de la région de Montréal du président du Conseil du Trésor Robert de Cotret, et à Québec, le comité des zones d'entreprises) ».

Les CAMO servent à maintenir en dernier recours le revenu des travailleurs licenciés par le biais de programmes de formation, de retraites anticipées, etc. En cela, les ardents défenseurs de la survie de l'Est de Montréal sur la scène politique ne rejettent pas le CAMO, mais le jugent très « insuffisant ».

Parmi eux, Mme Louise Harel, députée péquiste de Maison-Neuve, et M. Jean-Claude Malépart, député libéral de Sainte-Marie à la Chambre des communes, avaient la réplique toute prête: « La véritable solution consisterait à désigner la région comme zone d'implantation d'entreprises », a commenté Mme Harel. M. Malépart a par ailleurs déclaré: « C'est un pas timide. J'aurais préféré qu'on décrète l'Est de Montréal comme zone 4, c'est-à-dire, admissible au programme d'octrois particuliers visant à moderniser les entreprises et attirer les industries ».

Bilinguisme: l'exaspération fait suite aux hésitations d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait se hâter de remplir ses promesses en matière de bilinguisme, ont soutenu hier à l'unisson le Commissaire aux langues officielles et les deux principaux représentants des minorités linguistiques, exaspérés par les hésitations fédérales devant une réforme en profondeur des politiques linguistiques.

« Nous ne sommes pas ici pour attendre des réformes », a lancé hier en conférence de presse le président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Gilles LeBlanc, après s'être entretenu avec le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, et le président d'Alliance Québec, Michael Goldbloom.

Depuis l'an dernier, Ottawa a entrepris une vaste réforme de ses politiques sur le bilinguisme

ainsi que de la Loi sur les langues officielles, adoptée en 1969. Récemment toutefois, le Secrétaire d'Etat, Benoît Bouchard, mettait les minorités linguistiques sur un pied de guerre, en affirmant que cette révision « était un long processus, où il serait dangereux de devenir agressif ». Les groupes qui s'attendaient à des mesures draconiennes seront probablement déçus des conclusions du groupe interministériel composé du Secrétariat d'Etat, du Conseil du Trésor et de la Justice, avait alors laissé entendre M. Bouchard. « Nous sommes inquiets de ces indications », de souligner M. LeBlanc.

Hier, devant les journalistes, le ministre Bouchard renchérisait: « Il n'est pas question d'accélérer un processus comme celui-ci. Tout va bien, on sait com-

ment le premier ministre tient à cette révision », a-t-il déclaré.

Selon le commissaire aux langues, M. D'Iberville Fortier, 20 ans après la commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme il convient de faire « un constat d'échec partiel » des initiatives fédérales dans ce domaine double d'un acte d'accusation contre des gouvernements successifs et une société indolente », a-t-il ajouté.

Pour M. LeBlanc, Ottawa ne se fait pas prier pour s'engager à défendre la vertu, mais quand « il s'agit de favoriser concrètement le développement des francophones hors Québec, on devient alors plus discret ».

« Nous attendons de voir quelque chose de concret et d'important après l'inertie des dernières années », a renchéri de son côté M. Goldbloom.

Cahier SPECIAL

Ne manquez pas samedi dans la presse

FORD GRAND GAGNANT

1986 est une année faste pour Ford, qui a décroché deux titres convoités de «voiture de l'année»: l'un en Amérique pour la Taurus, l'autre en Europe pour la Scorpio. Le cahier, signé Jacques Duval, traite d'aérodynamisme, de performance, de garantie et même de formule Un.

Seule la qualité sauvera Boisbriand

Les perspectives de l'usine de General Motors à Boisbriand sont très sombres. GM ne voit aucune bonne raison pour la maintenir en vie; ni le syndicat ni le gouvernement du Québec n'ont pu lui en donner jusqu'à présent.

Pour le Québec, la situation est grave. Comment, en effet, attirer de nouvelles industries et des technologies de pointe si nous sommes incapables de fabriquer de simples automobiles?

Comment convaincre les industriels d'ici et d'ailleurs d'investir dans de nouvelles usines si General Motors ne voit pas l'utilité de réinvestir dans sa propre usine?

General Motors n'est pas le Père Noël. Le géant de l'automobile doit veiller à maintenir la productivité et le rendement de chacune de ses unités de production et il n'y a aucune raison qu'il fasse une exception pour le Québec. Or, Boisbriand n'est pas à la hauteur des autres usines de GM, notamment celles de l'Ontario qui vont recevoir des investissements de l'ordre de \$2 milliards au cours des prochaines années.

Selon la direction de l'usine, les employés n'ont pas fourni l'effort nécessaire pour assurer un travail de qualité; l'attitude des employés se traduit notamment par de mauvaises relations de travail. Les employés rétorquent aussitôt que GM n'a pas beaucoup investi pour moderniser l'usine. On voit très bien le cercle vicieux: les employés ne sont pas motivés, faute d'investissements, et les investissements ne sont pas faits, faute d'employés ayant un sens de la qualité et du rendement. Ce genre de cercle vicieux ressemble beaucoup au tourbillon au fond d'un évier qui se vide: bientôt, il ne restera plus rien, ni usine, ni employés, ni présence de GM au Québec.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, est devant un profond dilemme: ou il adopte la logique de la rigueur financière, qu'il cherche à imposer à l'État, et il abandonne Boisbriand à son sort, ou il fait violence à ses propres principes et accorde des subventions à GM pour l'aider à réoutiller l'usine en vue d'une nouvelle production.

Une chose est certaine, M. Bourassa ne peut pas utiliser les faibles ressources de l'État pour nager seul contre le courant. Boisbriand n'est qu'une usine de GM parmi d'autres qui sont menacées de fermeture.

Quant au gouvernement fédéral, il peut difficilement accorder des subventions à l'usine québécoise sans en faire de même pour les usines ontariennes de GM et, par la suite, à d'autres compagnies.

De toute façon, ce n'est pas les modestes sommes que les gouvernements pourraient sacrifier en grugeant ailleurs qui peuvent faire changer d'avis à General Motors s'il n'y a aucun espoir d'améliorer la productivité à Boisbriand. General Motors, malgré sa taille, doit livrer une lutte acharnée pour garder sa part du marché contre la concurrence des autres fabricants américains, des Japonais et des Coréens. Quand on est engagé dans une partie aussi serrée, une subvention est insignifiante par rapport au maintien de la qualité et de la productivité.

Ce que General Motors cherche à Boisbriand, seuls les employés peuvent le lui donner. Ils doivent donc trouver le moyen de garantir à General Motors la qualité de travail qu'elle recherche s'ils veulent obtenir les nouveaux outils qui garderont leur usine en vie.

Frédéric WAGNIÈRE

Le mode d'emploi d'une Instruction

L'Instruction sur la liberté chrétienne et la libération, publiée le 5 avril par la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi, comme tous les documents pontificaux, relève plus de l'exégèse théologique que du commentaire journalistique.

Ceci dit, les circonstances de cette publication lui confèrent une actualité brûlante. La défense des droits de l'homme, la lutte pour l'émancipation des peuples opprimés, le renversement de régimes pourris en Haïti et aux Philippines, les tensions entre tenants d'une théologie de la libération et des éléments plus conservateurs au sein même de l'Église, qui restent sur la réserve: tout contribue à conférer un vif intérêt au document.

Le document du 5 avril avait été précédé d'un autre, dans lequel les fidèles étaient mis en garde contre des «déviances ou des risques de déviation» touchant la doctrine de la libération. L'Église a visiblement craint que ne soit transportée en son sein la dialectique de la lutte des classes, en sorte que pouvait naître une opposition entre la hiérarchie et les prêtres près du peuple. À la limite, la Rédemption et Jésus sont pour les pauvres, non pour les riches.

Si le document exprime une préférence pour les pauvres, «cette option est sans exclusive». Plus loin, il sera affirmé que «cette option ne peut pas être exprimée à l'aide de catégories sociologiques et idéologiques réductrices qui feraient de cette préférence un choix partisan et de nature conflictuelle».

Il n'y a donc pas d'emprunt à Marx dans cette Instruction. Pour l'Église catholique, une doctrine de la liberté est d'abord une doctrine des fins humaines. C'est le Christ qui a libéré l'homme. C'est pourquoi (l'Église) «témoigne que l'homme vaut plus par ce qu'il est que par ce qu'il possède».

«La gestion économique et politique n'entre pas directement dans la mission de l'Église.» Il y a longtemps, pourtant, qu'un penseur aussi «laïc» que Montesquieu avait noté que dans un État despotique, il est bon que la religion ait une grande force, parce que c'est la religion qui constitue le seul moyen qu'on puisse opposer à la volonté illimitée du prince.

Aussi l'Instruction admet-elle qu'il est «pleinement légitime que ceux qui souffrent de l'oppression de la part des détenteurs de la richesse ou du pouvoir politique agissent pour obtenir des structures et des institutions dans lesquelles leurs droits soient vraiment respectés». Toutefois, sont exclues la violence et la lutte des classes comme méthodes de redresser les torts.

Puis, se glisse dans le texte une allusion assez obscure au «mythe de la révolution».

Ce qui est signifié ici, semble-t-il, c'est une mise en garde contre les révolutions qui n'en sont pas, qui consistent à remplacer des maîtres cruels contre des maîtres plus cruels encore.

Toute l'histoire contemporaine, toute l'histoire de la décolonisation et de l'émancipation des peuples est jalonnée d'épisodes qui ont vu le renversement d'un gouvernement haï par un autre, encore plus haïssable.

Le soulèvement armé contre une tyrannie est présenté comme l'ultime recours. Il y avait déjà, dans la philosophie scolastique, certaines indications touchant les conditions dans lesquelles le régicide lui-même pouvait être toléré.

On a l'habitude de penser qu'aux encycliques on peut faire dire n'importe quoi, tant elles sont courtes et vagues dans l'application.

«Quant aux applications concernant les diverses situations locales, précise le document romain, il revient aux Églises particulières, en communion entre elles et avec le Siège de Pierre, d'y pourvoir directement.» Ce qui revient à dire que, pour le mode d'emploi, il faut s'en référer à qui de droit.

Guy CORMIER

... PLUS DE RIGUEUR DANS LES ÉCOLES



(Tous droits réservés)



Jean-Paul Desbiens

L'industrie «colloqueuse»

(Collaboration spéciale)

La semaine dernière, à Montréal, se tenaient les États généraux de l'éducation. Près de six mille personnes y ont participé à un moment où l'autre. L'affaire a été organisée sous la bannière d'une série d'examen que l'on a fait passer à des écoliers français, belges, suisses et québécois, âgés de onze ans en moyenne. L'opération fut conduite selon toutes les règles de l'art: étanchéité, représentativité, extrapolation, extrême onction. Rien à redire sur la méthode. Le problème, c'est que les jeunes Québécois se sont classés bons derniers en tout, pour tout, et partout, sauf en imagination baleinière. Les espèces en voie de disparition, nous autres, on connaît ça.

Le thème des États généraux, c'était la qualité de l'éducation. Vraiment! On aurait dû trouver autre chose que «la qualité de l'éducation». Ça fait vingt ans que la CEQ fait sa guerre derrière ce slogan. Or, «le consensus est net: sous la botte des conventions collectives actuelles, le système scolaire public va continuer à déperir.»⁽¹⁾ Ainsi donc, le thème des États généraux, c'était la qualité de l'éducation. Nonobstant l'usure du thème, que peut-il sortir d'un tel forum?

L'autre midi, j'ai croisé, sur le

trottoir, un vieux professeur. Vieux, entendons-nous: un homme de mon âge. Cet homme enseigne depuis l'âge de dix-huit ans. Il a enseigné à l'élémentaire, au secondaire, au collégial, à l'université, où il enseigne toujours. Il a toujours russi. Entendez ceci: a) il faisait de la bonne école; b) il enseignait des choses à des jeunes; c) il était aimé de ses élèves.

Il a traversé la décennie 40, la décennie 50, la décennie 60, la décennie 70 et il rame dans la décennie 80. Il a enseigné à peu près toutes les disciplines, y compris la dactylographie, chacune selon le niveau où il enseignait. Il se trouve présentement à la sortie de la chaîne de montage des cerveaux. Je veux dire l'université. L'année dernière, à titre de membre d'un comité d'attribution de diplômes dans sa faculté, il a voulu barrer un étudiant qui trouvait moyen de faire vingt-cinq fautes d'orthographe par page (8 1/2 x 11). Il a perdu son point. L'étudiant a été diplômé. Cela se passait à l'université Laval, l'année dernière.

On comprend qu'un tel homme se gaussa d'un show comme celui des États généraux. Il remarque d'abord que ce genre de pique-nique pédagogique-syndicalo-politique coûte fort cher. Quelque chose entre trois et

quatre millions de dollars. C'est excellent pour l'hôtellerie montréalaise, mais qu'est-ce qu'il peut sortir d'un tel forum?

Deux choses et une troisième se dégagent de ce forum. La première, c'est la terreur de l'excellence. La vraie. L'excellence mesurée et sanctionnée selon des critères externes. Quand on court tout seul, on gagne toutes les courses. L'école québécoise a voulu courir toute seule. L'enquête comparative a montré que ce n'était peut-être pas le moyen d'apprendre à courir.

La seconde, c'est la terreur du retour du balancier. Tous les Parrains des États généraux ont bien pris soin d'avertir les populations québécoises qu'il ne fallait surtout pas revenir à quoi que ce soit qui serait daté d'avant le 2 avril 1986. Ils ont tous une sacrée peur que l'on touche à leurs droits acquis.

Soixante-cinq milliards de dollars après le Rapport Parent, on se met à 6,000 et avec un budget de trois ou quatre millions supplémentaires, pour identifier, numéroté, dénoncer les problèmes de l'école. On aboutit à planter de nouveau l'épouvantail de l'élitisme et à bien avertir le gouvernement et la société qu'il ne s'agit surtout pas de toucher aux droits acquis.

(1) Actualité, avril 1986, p. 39

POINT DE VUE

M. Craxi évite pour le moment la crise finale

Il s'en est fallu de peu que la semaine dernière l'Italie ne connaisse une crise gouvernementale grave et même fatale à la coalition qui la gouverne depuis août 1983 sous la direction de l'expérience Craxi.

André LUCHAIRE
collaboration spéciale

tion, à la fois ferme et habile, de M. Bettino Craxi, chef du Parti socialiste — alors même que s'effectuait, comme convenu entre les cinq partenaires, la «verifica» qui devait relancer la coalition, affligée d'incessantes querelles. Il s'agissait en somme de «vérifier» que l'on était toujours bien d'accord sur les principes et sur les actes.

Comme d'habitude, à l'origine de l'affaire, il y a l'antagonisme chronique, on pourrait dire congénital, entre les deux principaux partenaires de la coalition: Démocratie-chrétienne et Parti socialiste. La première ne se console pas d'avoir dû céder le pouvoir à un second, alors qu'elle est la formation politi-

que la plus importante de cette coalition. Et la semaine dernière, elle l'a fait savoir, une fois de plus, mais d'une façon qui laisse prévoir, à plus ou moins brève échéance, la fin possible de l'expérience Craxi.

Elle l'a rappelé — (c'était en effet un secret de Polichinelle) — mais à sa manière, à savoir indirecte: un éditorial paru le lundi de Pâques, dans son quotidien attitré, le *Popolo*: il y était déclaré que «le sommet en cours devrait se borner à gérer la situation économique, renvoyant à septembre la «verifica» politique» — la réévaluation des principes de l'entente pentapartite et les raisons d'être de la coalition elle-même.

C'est l'indication d'une «sterminus ad quem» — d'un délai précis et si rapproché qu'a fallu mettre le feu aux poudres. Contre le principe même d'une cession de pouvoir, justifiée, au moins logiquement, par l'étrangeté de la situation parlementaire, il semble bien que M. Bettino Craxi n'ait pas d'argu-

ment dirimant: c'est aux circonstances exceptionnelles de l'été 1983 qu'il doit d'avoir obtenu la direction du gouvernement de coalition à la place de M. Ciriaco De Mita, secrétaire général de la Démocratie-chrétienne, donc le chef de la principale formation politique partenaire de la coalition.

Il semble aussi que, au cours d'un entretien, probablement dramatique, avec son allié et adversaire, mercredi dernier, M. Craxi ait dû admettre que la question se posait.

Mais M. De Mita, de son côté — et il l'a admis publiquement le jour même — a dû renoncer à fixer un délai plus bref que la fin même de la législature en cours.

Son insistance à obtenir un délai si court s'explique par l'imminence du congrès annuel de son propre parti. Celle de M. Craxi à le rejeter s'explique de même par le fait que celui du Parti socialiste n'a lieu qu'au printemps de l'an prochain. En

bon gardien de but il préfère que la Démocratie-chrétienne se compromette la première...

Mais le secrétaire général du Parti socialiste a pour lui les trois autres partis de la coalition qui, tout en admettant le bien-fondé de la requête de M. De Mita, ne voient pas la nécessité d'ouvrir la crise finale dès cette année, ni même, à vrai dire, l'année prochaine...

Car, entre autres inconvénients graves, toute crise de gouvernement permettrait, une fois de plus, au Parti communiste de relancer, s'il persiste dans son attitude prétendument «neutraliste», l'alléchante invitation à un «gouvernement de programme» — auquel il serait inévitablement associé: ce à quoi aucun parti membre de la coalition n'est prêt, en dépit d'évidentes sympathies surtout chez les socialistes, mais aussi dans la démocratie chrétienne... Mais les dés sont jetés et la menace d'une explication finale pèse désormais ouvertement sur le gouvernement Craxi.

POINT DE VUE

Encore une fois... la question linguistique

Président d'Alliance Québec, l'auteur exprime le point de vue de la communauté anglophone sur la question linguistique qui refait surface.

Encore une fois, la question linguistique fait les manchettes au Québec. Comme Québécois, nous savons combien cette question a parfois soulevé des réactions vives, donnant libre cours à des passions et à des discussions d'une certaine virulence.

Michael GOLDBLOOM

Nous ne pouvons permettre que cela se reproduise. Ensemble, nous devons nous assurer que la discussion autour de cette question demeure fondée sur la reconnaissance et le respect des aspirations légitimes des deux communautés linguistiques. Il appartient aux Québécois d'expression française et anglaise qui souscrivent à une vision générale de la société québécoise, de demeurer fermes afin que s'instaure un climat d'échanges modérés et respectueux où le consensus peut être atteint et l'affrontement évité.

Depuis sa création, Alliance Québec a soutenu que la protection et la promotion de la langue française demeurent une responsabilité partagée par tous les Québécois. Nous nous sommes donc donnés les objectifs complémentaires de protéger la langue française et d'assurer le plein épanouissement de la communauté d'expression anglaise dans la vie de notre province.

Notre engagement s'inscrit dans une vision d'une société québécoise où les deux communautés linguistiques s'appuient mutuellement tout en appréciant leur diversité comme source de force et de créativité.

L'un des aspects fondamentaux de la société québécoise repose sur le fait qu'une vaste majorité de Québécois d'expression anglaise (96 p. cent) est d'avis qu'il est important que ses enfants apprennent le français et l'anglais. (Sondage Sorecom, octobre 1983). On sait par ailleurs que le groupe le plus largement bilingue du Québec d'aujourd'hui est composé de jeunes Québécois d'expression anglaise âgés de 15 à 24 ans.

La langue de travail a aussi connu une importante mutation. De nombreuses études ont démontré la croissance rapide du français comme principale langue de travail à tous les niveaux de l'activité économique. Aussi, par exemple, en 1984 le français était identifié comme principale langue de travail par 80 p. cent des Québécois d'expression française. (Sondage Sorecom, juin 1984).

Un fort consensus s'est fait jour parmi les Québécois en faveur d'une vision commune de notre société. Les Québécois sont en faveur de la promotion et de la protection de la langue française, mais ils croient aussi que cet objectif peut être atteint tout en respectant les droits de la communauté d'expression anglaise.

Depuis quelques jours, on accorde beaucoup d'attention à la

langue de l'affichage commercial. Comme l'a dit le docteur Camille Laurin en déposant le projet de loi 101, l'affichage devrait être le miroir de notre société. Cependant, l'obligation d'un affichage unilingue français est une négation du droit de la communauté d'expression anglaise, ainsi que d'autres communautés linguistiques, de se voir reflétée dans ce miroir de la société.

Le Québec n'est pas une société homogène ou monolithique. Sa diversité est un actif de grande valeur. La manifestation de cette diversité ne devrait pas être prohibée ou vue comme étant odieuse. Nous ne souhaitons pas vivre dans une société où il serait illégal d'utiliser certaines langues dans l'affichage commercial public. Une politique qui requiert un affichage français tout en ne limitant pas le droit des individus d'y ajouter une autre langue, constitue une approche qui respecte le droit de présence de tous.

Les Québécois sont globalement sensibles et favorables à cette orientation. En avril 1985, 81 p. cent des Québécois ont répondu «oui» à la question suivante: «Croyez-vous qu'on devrait permettre l'affichage dans une autre langue au Québec, si le français est toujours inclus?» Soixante-seize p. cent des Québécois d'expression française ont également répondu «oui» à cette question. (Sondage Sorecom, avril 1985).

Il s'agit vraiment d'un consensus social puisque seulement 1 p. cent des Montréalais d'expression anglaise souhaite un affichage unilingue anglais. (Sondage Crop, mars 1985).

La position d'Alliance Québec en matière d'affichage commercial est claire: Nous appuyons l'exigence du français partout; nous nous opposons à l'exclusion de l'anglais et des autres langues; nous ne demandons pas et nous ne favorisons pas, l'usage exclusif de l'anglais.

Les Québécois ont démontré que la voie vers des solutions mutuellement acceptables ne passe pas par une approche fondée sur la négation des droits des autres. Cette approche doit plutôt se fonder sur une philosophie qui veut que la promotion des droits d'une communauté ne soit pas incompatible avec la reconnaissance des droits de l'autre. Les difficultés que nous éprouvons comme Québécois doivent être envisagées et résolues dans cette optique.

Il ne saurait être question pour l'une ou l'autre des communautés de retourner à une époque de profonde myopie, et d'ailleurs personne ne désire faire marche arrière. On note cependant un désir de construire à partir des progrès réalisés jusqu'à maintenant.

Le Québec a vécu une période difficile de son histoire. S'adressant aux participants du congrès annuel de 1985 d'Alliance Québec, le ministre de la Justice et ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes de l'époque, Pierre Marc Johnson, décrivait ainsi nos expériences communes des vingt dernières années: «Lorsque certaines questions ont divisé les communautés linguistiques, nous avons alors tous réalisé ce que signifiait, tant

du côté positif que négatif, le fait d'être Québécois. Et à plusieurs occasions des gens des deux communautés ont pu s'élever au-dessus de leurs différences pour faire cause commune sur ce qui les unissait comme Québécois.»

Notre société est devenue plus forte, plus confiante. Nous avons évolué vers un plus grand respect et une meilleure compréhension mutuels. Nous ne pouvons plus maintenant retourner à l'époque la moins féconde de notre passé. Nous avons travaillé d'arrache-pied à établir un nouveau consensus entre nos deux communautés linguistiques et, désormais il nous faut continuer afin de préserver ce consensus et l'utiliser pour accomplir d'autres progrès.

Mais si nous partageons une nouvelle confiance, nous partageons également un sens de fragilité quant à notre avenir en tant que Québécois. Les Québécois d'expression française ont survécu à une période où ils craignaient pour la survivance même de la langue française. Cette peur est encore trop récente pour qu'elle puisse être facilement oubliée. Nous savons qu'il nous faut demeurer vigilants afin de construire une société où la langue française doit non seulement survivre mais prospérer. C'est un défi qui s'adresse à tous ceux parmi nous qui chérissent le caractère fort unique de la société québécoise en Amérique du Nord.

Les Québécois d'expression anglaise ont vécu une période d'incertitude quant à l'avenir de leur communauté au Québec. Plusieurs d'entre nous sont partis. Mais le progrès récent vers le rétablissement de certains droits fondamentaux ainsi qu'une assurance vis-à-vis de nos institutions, a promu un sens renouvelé de confiance parmi les Québécois d'expression anglaise que nous pouvons participer pleinement à cette société et que nos droits seront respectés.

Il subsiste cependant chez nous aussi un sentiment de fragilité. A une époque où la population du Québec s'est stabilisée dans son ensemble, la communauté d'expression anglaise continue de connaître un déclin démographique. Ce phénomène a de sérieuses conséquences quant à notre capacité de soutenir nos institutions et notre vie collective. Ceci est un autre défi pour tous ceux qui chérissent le caractère unique du Québec.

Comme Québécois nous avons débattu quelques-unes des plus importantes questions qu'une société peut se poser. A nos meilleurs moments, nous l'avons fait d'une façon généreuse et raisonnable. Ensemble, nous avons tracé les frontières d'une société juste et équitable pour tous. L'auteur québécois Hugh MacLennan a choisi le titre de son plus célèbre roman à partir d'une phrase du poète allemand Rainer Maria Rilke: «L'amour est la rencontre de deux solitudes qui se protègent, se touchent et s'ouvrent l'une à l'autre.»

C'est dans cet esprit que nous devons envisager notre avenir ensemble.

L'avenir des cégeps

Le 19 mars dernier, le Conseil des collèges publiait une étude portant sur la pratique professionnelle des enseignants et enseignantes de cégeps, étude réalisée pour le compte du Conseil des collèges par une équipe dirigée par monsieur Réginald Grégoire et à laquelle vous faisiez écho dans votre édition du 20 mars dernier.

Cette enquête menée auprès de deux cent enseignantes et enseignants du réseau collégial constitue le portrait d'une certaine situation vécue ou ressentie telle par les personnes interrogées. Si celles-ci remettent en question le fonctionnement des cégeps, la lecture même de l'enquête démontre que les enseignants et les enseignantes de cégeps sont aux prises avec plusieurs malaises en même temps; ceux-ci ayant leurs sources dans la société, dans le cégep et dans leurs propres comportements. Dire donc que les problèmes des cégeps doivent tout être vus du même côté de la lanterne, il n'y a qu'un pas que nous n'osions pas franchir à ce stade-ci.

En conséquence, véhiculer que les cégeps ont peu d'avenir tronque la réalité; les perspectives mises de l'avant par les chercheurs montrant une situation beaucoup plus diffuse et nuancée.

Il y a lieu, par ailleurs, de bien saisir qu'il s'agit là de quelques pistes de réflexion mises de l'avant par les chercheurs et que les conclusions devront être tirées par toutes les personnes intéressées au développement du réseau collégial. C'est donc dans cette perspective que les collègues eux-mêmes ainsi que leur Fédération devront, au cours des prochains mois, s'approprier le contenu de la dite étude, en cerner les différentes conclusions et développer les voies et moyens afin d'assurer le développement du réseau collégial, et en particulier, cette intégration des personnels des collèges à l'intérieur d'une culture organisationnelle, celle du collégial. Ceci étant posé, depuis quelques années, le réseau des cégeps a connu et connaît tant sur le plan de la quantité des étudiants et étudiantes reçus que sur la qualité de la formation dispensée, un essor considérable que tous se plaisent à reconnaître et que d'autres lieux pourraient nous permettre de démontrer.

En conséquence, loin de minimiser les conclusions de la recherche faite pour le compte du Conseil des collèges, il nous apparaît cependant prématuré de conclure que les cégeps ont peu d'avenir. Au contraire, selon nos perspectives et notre compréhension du futur, nous sommes d'avis que les cégeps sont porteurs d'avenir et que les faits et gestes mis de l'avant par les cégeps publics du Québec actuellement vont dans ce sens.

Gaëtan BOUCHER directeur général Fédération des cégeps

Concours de circonstances

Nous sommes le 18 mars. Le CRTC reçoit en audience, Télé-métropole, Power Corporation et tous ceux qui s'opposent à la transaction entre les deux premiers. Argument d'efficacité par la concentration d'un côté, argument de liberté dans la diversité de l'autre. De vieilles pratiques commerciales contre de vieilles théories politiques. Positions prévisibles à l'excès, soutenues par des idées caduques. Tout ce cinéma pour soit-disant empêcher les abus de pouvoirs à travers les médias.

Le même jour, Jean Garon entreprend une carrière d'animateur à la radio. Il «commente» désormais l'actualité trois jours par semaine, le matin, à CFLS-Lévis. Jean Garon est ancien ministre, soit, mais toujours député. Il est en politique active, comme on dit. C'est Jean Garon qui parle, le député de la place et le membre influent du PQ dans la région. Et payé en plus.

Gageons d'ailleurs qu'un beau matin, l'animateur à l'accent beauceron va féliciter le CRTC d'avoir exigé des garanties de liberté d'information auprès de Power Corporation avant de leur accorder une autorisation à l'achat de TM.

Décidément le Sieur de Lévis sera toujours le dernier à brûler ses drapaux.

Jean-Pierre DESAULNIERS Dépt. des Communications Université du Québec à Montréal

Le respect des serveurs

Après sept ans de service dans une brasserie dans l'est de la métropole, et comme remerciement: un congédiement injustifiable, une semaine de salaire non payée, pas de préavis, pas de 4 pour cent de vacances; en fait, quatre infractions à la Loi des normes du travail.

Après avoir porté plainte à la Commission des normes du travail, avec l'aide de l'Association des gens à pourboire, j'ai tout récupéré (salaire, préavis, 4 pour cent). De plus, pour mon congédiement sans cause juste et suffisante (pour une simple chicane avec une autre employée), j'ai reçu un dédommagement de \$2.000.

Les patrons pensent avoir tous les droits, mais nous, employés(es), en avons aussi, et il ne faut pas hésiter à les faire valoir, afin de limiter les abus effrontés des employeurs de la restauration.

Monique CAMPEAU Montréal

La prison pour les batteurs de femmes: est-ce une solution?

Le phénomène de la violence conjugale est un problème de société très grave, nous n'en doutons pas un instant. C'est un conflit majeur qui nous préoccupe au plus haut point. Il faut, de toute évidence, prendre des mesures en vue de tenter de modifier cette situation et d'en atténuer les souffrances.

A ce sujet, on pouvait lire dans LA PRESSE du 18 mars dernier que le ministre de la Justice du Québec, M. Herbert Marx, propose une nouvelle politique d'intervention: poursuites judiciaires par la Couronne contre les conjoints qui violentent leurs femmes, même dans les cas où les victimes refusent de porter plainte et emprisonnement des coupables dans les cas graves.

On nous informe aussi dans ce même article que les policiers auront une session de «formation» afin d'intervenir plus efficacement, dit-on, lors de drames familiaux.

Notons ici qu'il est prévu que chaque policier du SPCM ne recevra que quelques heures de cours (1)(2) ce qui ne peut constituer, malgré une intention fort louable au départ, qu'une sensibilisation au problème et non une formation. Surtout lorsqu'on sait qu'un organisme comme PRO-GAM Inc. (service offert aux hommes physiquement ou psychologiquement abusés envers leurs partenaires) donne un stage de formation d'environ 36 heures (à toute personne intéressée).

Faute de formation, les policiers feront de la répression. Nous sommes convaincus que la situation ne se réglera pas ainsi. La répression n'a jamais réglé ni même diminué la fréquence d'un problème. D'ailleurs, pourquoi donner aux policiers, une fois de plus, un rôle coercitif? Il est plutôt à craindre que cette nouvelle façon de procéder aura pour effet de faire hésiter les femmes battues à faire appel à la police, sachant que leurs histoires personnelles et familiales seront traitées devant une Cour publique. Il ne faut pas oublier que les gens impliqués dans ce type de conflit se connaissent bien, s'aiment peut-être encore (ou se sont déjà aimés), vivent probablement ensemble et que la poursuite devant les tribunaux soumet la femme, la famille et son entourage à un stress épouvantable. Si, de plus, l'homme est acquitté pour une raison ou pour une autre, la victime aura à subir l'humiliation de ce qui risque d'être vu comme une «fausse accusation».

Si, par contre, le conjoint purgent une sentence d'emprisonnement, rien n'indique qu'à sa sortie de prison, le problème sera réglé. Car tôt ou tard, il terminera sa période d'incarcération. Mais,

croit-on vraiment que la prison pourra aider ceux et celles qui sont impliqués dans le problème? D'un côté, nous connaissons tous et toutes l'échec (des plus évidents) de la prison sous toutes ses formes. De l'autre, le Québec n'a pas plus de moyens pour venir en aide aux victimes et, dans la mesure du possible, pour prévenir.

Tout le monde sort perdant de cette nouvelle politique. Nous pensons que le gouvernement devrait utiliser notre argent plus intelligemment en subventionnant les Centres d'aide aux victimes et ceux pour les «hommes-batteurs».

Quel est donc sincèrement le but de cette nouvelle politique? Nous nous posons sérieusement la question surtout lorsque le nouveau Solliciteur général du Québec, M. Gérard Latulipe, nous parle beaucoup d'alternatives à l'emprisonnement ces temps-ci. Que l'on tente donc, honnêtement, de régler le problème dans une perspective à long terme, en évitant les solutions faciles et drastiques et en misant plutôt sur des programmes de sensibilisation systématique, d'information réelle, d'éducation rigoureuse, d'intervention sociale (comme PRO-GAM, CHOC, ...) ainsi que de prévention.

Comme l'a dit si bien Mme H. Roberge dans LA PRESSE du 23 mars 1986, il faut «un réseau décent de garderies, la pleine participation des femmes au foyer au régime public de pensions, les programmes d'accès à l'égalité, l'écoute des besoins des femmes...» afin de réduire le rapport de force existant entre hommes et femmes dans notre société et dont la violence conjugale n'est que la pointe de l'iceberg.

Nous demandons donc au gouvernement d'abandonner ses «mesures matriques» et d'adopter une attitude ouverte aux initiatives communautaires. Concrètement, il pourrait commencer en offrant un financement adéquat (ce qui n'est pas le cas!) des services déjà existant et encourager le développement d'alternatives à l'emprisonnement qui tiennent compte autant des victimes que des agresseurs. La prison est une institution qui n'aide et n'aidera jamais ni la victime, ni l'agresseur. De plus, la prison coûte beaucoup trop cher socialement et économiquement.

Chantal POITRAS France VANIER Martin VAUCLAIR criminologues

(1) Tout comme les policiers de Laval que LA PRESSE a rencontrés fin février. (2) Source: M. Pierre Cyr, dir.-adj. aux Opérations du SPCM, Colloque provincial sur les victimes d'actes criminels (13 et 14 mars 1986).

Paix et coopération internationale

M. Marcel Adam Nous avons été heureux de lire, en cette année déclarée Année internationale de la paix par les Nations unies, deux de vos chroniques traitant des problèmes de paix et de désarmement. Même si nous ne croyons pas appartenir à la catégorie des mouvements que vous appelez «pacifistes», nous aimerions cependant apporter une perspective complémentaire à celle de votre analyse des conditions favorables qui peuvent mener à la paix.

Dans une première chronique intitulée: «Peut-on avoir la paix sans préparer la guerre?», vous semblez répondre oui à la question en privilégiant «l'idée utopique d'un gouvernement mondial qui monopoliserait les armes offensives et servirait d'arbitre entre les États». Permettez-nous de vous suggérer une idée un peu moins utopique qui est déjà en oeuvre et qui s'appelle la coopération internationale.

Quand on parle de paix on a d'abord tendance à considérer le problème dans l'axe Est-Ouest et donc souvent à limiter le débat dans des considérations manichéennes du genre: les bonnes démocraties libérales vs méchantes dictatures communistes, ou vice-versa, les impérialistes exploités vs les généreuses démocraties populaires.

Le problème devient tout autre

et le débat sans doute plus intéressant et surtout plus fructueux si on le place dans la perspective de l'axe Nord-Sud. Tous les pays industriels se retrouvent dans le «club des pays riches» ou presque (OCDE - COMECON) et les pays en voie de développement ou de sous-développement se retrouvent dans le «club des pays pauvres» (à l'exception, bien sûr, de quelques pays producteurs de pétrole qui sont sur le banc).

Le déséquilibre économique entre les deux «clubs» est dangereux pour la paix mondiale. Moins du quart de la population mondiale ne peut gérer à elle seule plus de 80% des richesses mondiales. Une preuve: «La vingtaine de guerres qu'il y a actuellement de par le monde» impliquant toutes des pays en voie de développement.

Plus de 700 millions de personnes vivent dans des conditions de misère inhumaine. De ce nombre, plus de 450 millions souffrent de sous-alimentation grave et 15 millions d'enfants meurent chaque année. Comment, dans ces conditions, ne peut-il pas y avoir de guerres? C'est la prospérité qui conduit à la paix. Pas la misère.

Votre seconde chronique est intitulée: «On peut mieux servir la paix qu'en prêchant le désarmement». Le problème est que la fabrication d'armement monopolise chaque année plus de 1000

milliards de dollars. Ce chiffre est tellement astronomique qu'il ne veut plus rien dire pour le payeur de taxes moyen. Il suffit de dire qu'à chaque année c'est environ 5 fois le budget annuel du gouvernement canadien qui est dépensé pour fabriquer de l'armement en tout genre. Ce qui représente un déficit net pour l'économie mondiale. Car même si l'industrie de l'armement emploie plusieurs centaines de milliers de personnes, les armes les plus coûteuses (armements stratégiques) sont fabriquées pour ne pas être utilisées. Combien d'entre elles sont nécessaires pour garantir la paix? Quant à la fabrication des armes un peu moins coûteuses (conventionnelles) s'il n'y avait pas de guerre, il y aurait sans doute plus de chômeurs mais ils pourraient toujours se recycler dans l'industrie de la paix et produire des biens de consommation courante.

Comme on le sait tous les pays sont économiquement interdépendants. On a qu'à penser à l'endettement des pays du Tiers-Monde qui risque de provoquer à moyen terme une crise du système financier international. De même, les questions de paix, de désarmement et de développement sont interdépendantes. Plus l'économie mondiale fabrique de canons pour que l'on s'entretue et moins elle fabrique de pain pour que l'on se nourrisse. Le problème du désarmement est d'ailleurs moins une question de volonté politique qu'un problème de réaffectation des ressources et d'une restructuration de certains secteurs de l'économie de pays industrialisés.

Bien sûr, il faut développer une volonté politique internationale pour faire la paix. C'est ce à quoi sert l'ONU et accessoirement l'Année internationale de la paix.

Pierre Hugues ARCHAMBAULT journaliste attaché aux communications - Club 31 Montréal

N.B. Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur. Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone. LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés. L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions. Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Si possible écrire à la machine, à double interligne. Prières d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

M. Hormisdas Boudreau

«Un homme de devoir, un homme de prière», dit une religieuse des Soeurs Hospitalières à propos de monsieur Hormisdas Boudreau dont les funérailles ont été célébrées le 25 mars à l'église Notre-Dame. La citation de la religieuse renvoie à deux sources, la première étant l'affection qui découle de la lecture de l'excellent livre d'Hélène Pelletier-Baillargeon, «Marie Gerin-Lajoie»; la deuxième source étant l'hospitalité légendaire des Soeurs Hospitalières.

Une foule minuscule de fidèles, un nombre imposant de prêtres étaient présents aux obsèques du sulpicien H. Boudreau, présidentes par le cardinal Paul-Émile Léger. Le lucide, bienveillant et débouversant témoignage du prélat cardinal n'attendait pas moins qu'un chant grégorien de grande classe qui fait la gloire de la basilique Notre-Dame, particulièrement à la messe de 11 h le dimanche.

Paul-Émile Léger a bien connu Hormisdas Boudreau pour avoir été son élève et aussi son dirige spirituel, selon l'expression du temps. Il a évoqué la réserve, la timidité, la noblesse, le sens du devoir qui ne permettait pas chez lui de compromission. «Une grande sensibilité l'aurait porté à l'indignation si les vertus chrétiennes de patience et de mansuétude ne l'avaient transformé en un de ses doux dont parle Jésus dans l'Évangile: heureux les

doux, ils recevront la terre en héritage.»

«Rarement la parole de l'évangile devait-elle se réaliser aussi parfaitement. (...) Il recevra en héritage des millions de dollars qu'il distribuera pour la propagation de la foi sur la terre et directement à son petit monde de pauvres et de désemparés. Pendant trente-cinq années Hormisdas Boudreau sera en effet responsable de l'Oeuvre pontificale de la propagation de la foi pour l'archidiocèse de Montréal.

Hommes d'oeuvres il fut aussi homme de foi, une foi éclairée par les plus grands honneurs scolaires. Il fut en effet docteur de philosophie et de théologie. Son professeur Zabo à l'Angelicum à Rome lui attribua le qualificatif de «profondissimus Boudreau». Les inconditionnels de la messe de 17 h à l'église Notre-Dame regretteront ce personnage certifié d'évangile dont les propos allaient droit au coeur, parce que nous savions que le Sulpicien était conforme à lui-même, qu'il a respecté les balises que sa culture lui offrait. Il disait et faisait.

«Signe de vie et joie»: selon l'expression du supérieur des Sulpiciens, Emilius Goulet. Quelle perte pour les Sulpiciens que ce joyeux et dynamique prêtre de 86 ans «modèle du prêtre qui veut consacrer sa vie à l'enseignement de la foi» a dit le sympathique cardinal P.-E. Léger. Yvan LAVOIE Montréal

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272 LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe - Enregistrement numéro 1400 - Port de retour garanti. ABONNEMENT 285-6911 Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h. RÉDACTION 285-7070 PROMOTION 285-7100 COMPTABILITÉ 285-6892 Grand annonces 285-6900 ANNONCES CLASSÉES 285-7111 Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h à 17 h. GRANDES ANNONCES 285-7202 Détaillants National, Télé-Presso 285-7306 Vacances, Voyages 285-7265 Carrières et professions, nominations 285-7320

Boisbriand: Stevens brandit les engagements de GM

OTTAWA (PC) — Le ministre du Développement industriel régional Sinclair Stevens a brandi hier les \$6,4 milliards d'investissements prévus au Canada par la General Motors comme caution d'un « bon citoyen corporatif », mais fut incapable de dire quelle part du gâteau recevra le Québec.

DENIS LESSARD
de la Presse canadienne

« C'est facile, en tout l'usine de GM à Boisbriand a seulement reçu pour \$18 millions d'investissements depuis six ans », de rétorquer par la suite le président des Travailleurs unis de l'auto à Boisbriand, M. Pierre Renaud.

Selon lui, depuis 1980 les investissements de GM au Québec se sont limités à l'entretien du vieil édifice, tandis que GM dépensait ou s'engageait à dépenser \$6,4 milliards dans le reste du pays, essentiellement en Ontario.

« Il ne faut pas oublier que M. Stevens est un ministre ontarien », a poursuivi M. Renaud. Bien qu'il n'ait jusqu'ici reçu que moins de un pour cent des investissements canadiens de GM, le Québec accorde 35 p. cent de son marché de l'auto aux produits du géant de Détroit.

Les 4.000 employés de la seule usine GM au Québec s'inqui-

ent de leur avenir puisque l'usine de Boisbriand n'a aucun projet de production au-delà de juin 1987.

Hier aux Communes le député néo-démocrate ontarien John Parry a réclamé, « puisque les coûts de production sont les plus bas à cette usine », qu'Ottawa demande à GM d'y réinvestir les énormes profits qu'elle y a réalisés.

Mais, de rétorquer le ministre Stevens, le gouvernement fédéral demeure optimiste quant aux décisions futures du géant américain. « GM s'est engagé à dépenser (au Canada) \$6,4 milliards entre 1980 et 1990. C'est une contribution très importante de la part de GM, qui a été un bon citoyen corporatif au Canada », a déclaré M. Stevens.

Pour le ministre, les dirigeants de GM sont « très sincères » quand ils soutiennent qu'ils voudraient poursuivre leur production au Québec, moyennant l'amélioration de la productivité à Boisbriand. « Les résultats à Boisbriand inquiètent GM depuis quelques années, cette usine n'est pas une de leurs meilleures », estime M. Stevens.

Pour le ministre d'État à la Petite entreprise, André Bissonnette, il incombe avant tout aux employés de Boisbriand de prouver leur efficacité.

« Ils doivent prouver à la compagnie qu'ils sont meilleurs ou

au moins tout aussi bons (que les autres employés de GM) », lance M. Bissonnette, ajoutant que les millions de dollars que pourrait injecter Ottawa ou GM ne changeraient rien à cette réalité.

« On va tout faire pour éviter de voir 4.000 emplois s'en aller », a-t-il poursuivi.

Déjà des preuves

Pour le porte-parole des TUA de Boisbriand, M. Pierre Renaud, les employés de Ste-Thérèse ont déjà prouvé leur détermination à accroître la productivité. Alors que l'usine, dotée de matériel désuet, produisait 42 autos à l'heure l'an dernier, la production est actuellement de 46 autos.

M. Renaud n'accepte pas plus les allégations voulant que la qualité du produit de l'usine québécoise soit moindre qu'aillleurs.

GM a décidé de mettre à pied une équipe entière au Texas qui produisait les mêmes autos qu'à Boisbriand. Pour M. Renaud le couperet se serait d'abord abattu sur l'usine québécoise si GM avait été réellement insatisfaite.

En outre, les autos sorties de Boisbriand nécessitent en moyenne seulement \$19 de « retour » en travaux d'ajustements réclamés auprès des concessionnaires par des consommateurs insatisfaits.

Garon s'en prend à la « mollesse » du gouvernement

QUÉBEC (PC) — Si rien n'est encore réglé dans les dossiers de la papeterie de Matane ou de GM à Boisbriand, c'est en partie à cause de la mollesse du gouvernement de Robert Bourassa.

C'est à la mollesse qu'il faut attribuer aussi le glissement de Québec vers Montréal du centre nerveux du gouvernement, observé depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir.

Cette accusation vient de l'opposition officielle par la voix du député de Lévis Jean Garon qui répondait hier aux questions de la presse convoquée dans le cadre de la campagne de financement du Parti québécois.

« Les libéraux nous avaient annoncé qu'ils étaient de grands négociateurs. Ils ont réussi dans le dossier d'ITT à Port Cartier : le fédéral n'a pas mis un cent dedans. C'est facile de négocier comme ça », de dire M. Garon.

Le député affirme qu'aucun dossier chaud impliquant à la fois Québec et Ottawa n'a encore été réglé.

M. Garon croit que la faiblesse du gouvernement dans ses rapports avec le gouvernement central tient à son attitude qui consiste à céder avant d'avoir obtenu quoi que ce soit en retour.

Population: 25 millions

OTTAWA (PC) — La population du Canada était de 25,5 millions d'habitants, au 1er janvier dernier.

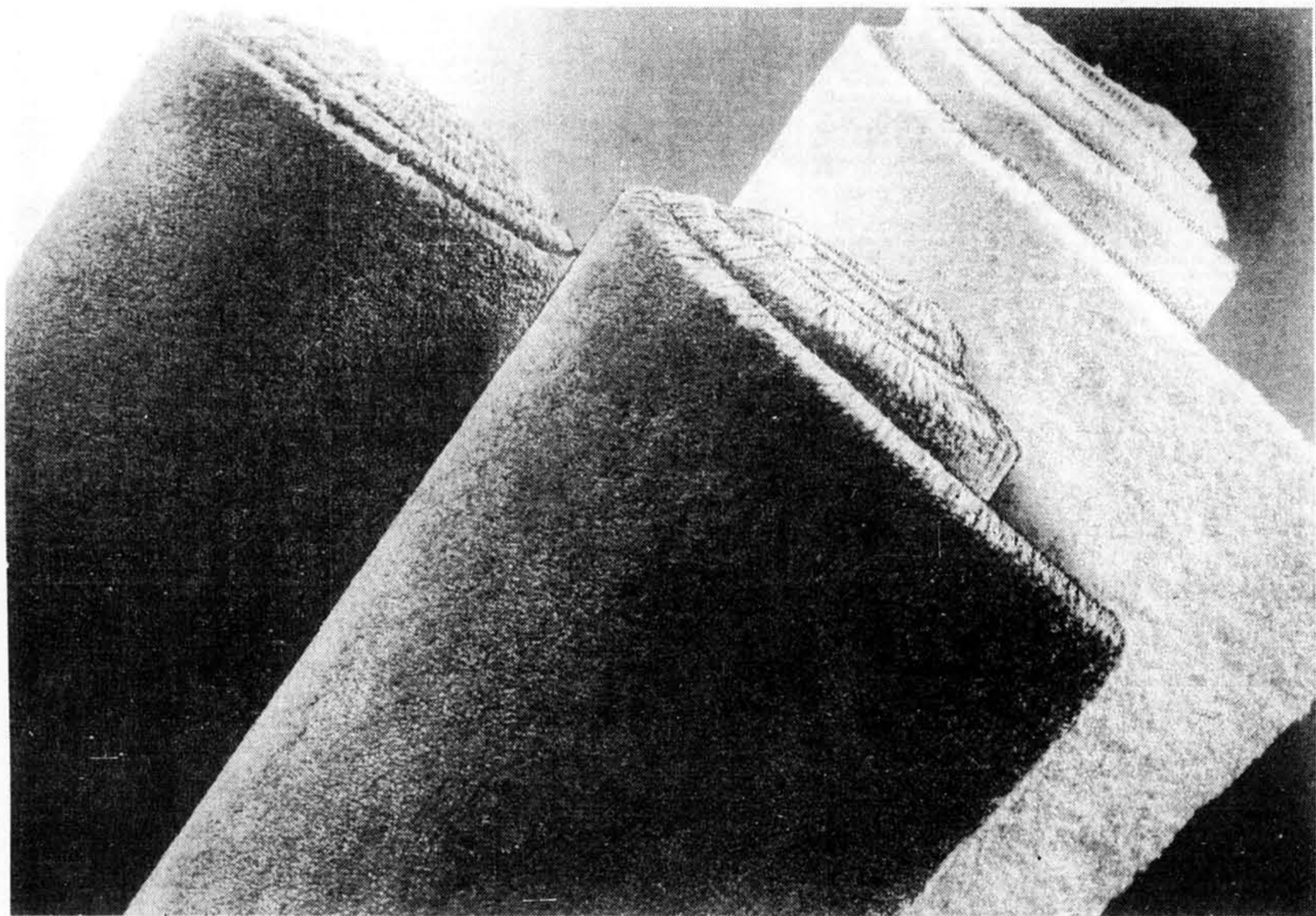
Selon un rapport de Statistique Canada publié mardi, l'Ontario est la province la plus peuplée avec 9,1 millions d'âmes, suivie du Québec avec 6,6 millions.

La Colombie-Britannique compte 2,9 millions de citoyens et de citoyennes, l'Alberta 2,4 millions et le Manitoba 1,1 million. On évalue la population de la Saskatchewan à un million.

La Nouvelle-Ecosse comptait quant à elle 883,000 habitants, le Nouveau-Brunswick 720,000, Terre-Neuve 580,700, et l'Île-du-prince-Édouard 127,900.

Au Yukon, la population est de 22,700 et dans les Territoires du Nord-ouest de 5,900 habitants.

MOQUETTES AU VELOURS NYLON À MOITIÉ PRIX CHEZ SEARS! PROFITEZ DE CE RABAIS!



12⁹⁹
v² (14,935 m²)
Sears ord. 25,99\$ v²

'Dorset'. Moquette au velours 100% nylon. Fil permanenté à chaud pour durer plus longtemps et garder sa torsade. Redécouvrez une pièce de la maison avec cette élégante moquette de Sears! No 13700.

18⁹⁹
v² (22,115 m²)
Sears ord. 37,99\$ v²

'Knightbridge'. Moquette au velours saxony. Surface veloutée qui garde sa belle apparence longtemps. Traitée Scotchgard® pour endroir à circulation intense dans la maison. Optez pour ce modèle exclusif à Sears! No 13570.

24⁴⁹
v² (28,695 m²)
Sears ord. 48,99\$ v²

'Andrea'. Moquette de première qualité au velours saxony pour confort et belle apparence. Traitée Scotchgard® pour mieux résister aux taches. Choisissez cette superbe moquette exclusive à Sears! No 13050.

Une autre bonne raison de magasiner chez Sears

Prix en vigueur jusqu'au 12 avril 1986, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu; 335-7770. Brossard, Mail Champlain; 465-1000. Anjou, Galeries d'Anjou; 353-7770. Laval, Carrefour Laval; 682-1200. Copyright Canada 1986, Sears Canada Inc.

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES

Les Industries Senroy Inc. Les Maisons Senroy Inc. Les Locations Senroy Inc. Les Constructions Senroy Inc. 6715, route 132 ouest, Ville Ste-Catherine, Québec JO1 1E0

Zittrer, Siblin & Associés, à titre d'agent d'une banque à charte canadienne suite aux droits conférés à cette banque en vertu de l'article 178 de la Loi sur les banques et en vertu de cessions générales des créances, demande par la présente une offre d'achat pour l'actif décrit ci-dessous.

Des soumissions cachetées, portant clairement sur l'enveloppe la mention «SOUMISSION — LE GROUPE DE COMPAGNIES SENROY» et accompagnées d'un chèque visé représentant 15% de la soumission, seront reçues au bureau de l'agent, Zittrer, Siblin & Associés, 415, rue Sherbrooke ouest, suite 220, Montréal (Québec) H3Z 1K9, jusqu'au mardi 15 avril 1986, à 11h, pour l'achat de l'actif suivant en bloc, par lots ou sous-lots.

UNE SOUMISSION EN BLOC DOIT INDIQUER LA VALEUR ATTRIBUÉE À CHACUN DES LOTS ET SOUS-LOTS.

LES INDUSTRIES SENROY INC. — 6715, Rte 132 ouest, Ste-Catherine, Qué.

LOT 1. PRODUITS FINIS — a) modules d'école et de bureau, roulottes de chantier, ayant un coût approximatif de 42000\$ b) un (1) bâtiment d'acier pliable de 60' x 60', situé à Matagami, Québec, ayant un coût approximatif de 34000\$

LOT 2. MATIÈRES PREMIÈRES — bois, gypse, fournitures de plomberie et d'électricité, quincaillerie, etc., ayant un coût approximatif de 155600\$

LOT 3. COMPTES À RECEVOIR — ayant une valeur comptable approximative en date du 2 avril 1986 de 183000\$

LES MAISONS SENROY INC. — 311 Kennedy, Henryville, Québec

LOT 4. PRODUIT FINI — un (1) cottage préfabriqué ayant un coût approximatif de 27900\$

LOT 5. MATIÈRES PREMIÈRES — bois, gypse, fournitures de plomberie et d'électricité, quincaillerie, etc., ayant un coût approximatif de 137500\$

LOT 6. COMPTES À RECEVOIR — ayant une valeur comptable approximative en date du 2 avril 1986 de 119100\$

LES LOCATIONS SENROY INC.

LOT 7. PRODUITS FINIS — a) quatre-vingt-sept (87) roulottes de chantier de diverses dimensions ayant un coût approximatif de 911600\$ b) dix (10) maisons mobiles situées à Matagami, Québec, ayant un coût approximatif de 102500\$ c) six (6) maisons mobiles de 5 chambres à coucher situées à Matagami, Québec, ayant un coût approximatif de 79700\$ d) une (1) maison mobile située à Trois-Rivières, Québec, ayant un coût approximatif de 10200\$

LOT 8. COMPTES À RECEVOIR — ayant une valeur comptable approximative en date du 2 avril 1986 de 912300\$

LES CONSTRUCTIONS SENROY INC.

LOT 9. COMPTES À RECEVOIR — ayant une valeur comptable approximative en date du 2 avril 1986 de 673300\$

EXAMEN DE L'ACTIF

L'actif pourra être examiné sur RENDEZ-VOUS SEULEMENT en communiquant avec Mlle Joanne M. Endman, au bureau de l'agent. Les copies de l'inventaire seront disponibles lors de l'examen de l'actif à un coût minime.

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente seront fournies lors de l'examen de l'actif ou peuvent être obtenues au bureau de l'agent. Les conditions de vente font partie intégrante de chaque offre de soumission et la responsabilité en incombe à chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Herbert H. Davis au bureau de l'agent.

OUVERTURES DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11h, le mardi 15 avril 1986 au bureau de l'agent.

ZITTRER-SIBLIN & ASSOCIÉS INC. AGENT

4115 ouest, rue Sherbrooke, Suite 220 Montréal (Québec) H3Z 1K9 Tél.: (514) 835-2860

Ville de Saint-Léonard AVIS AUX PROMOTEURS

Monsieur Robert Morin, directeur général de la Ville de Saint-Léonard, recevra jusqu'à 15 heures, le 29 avril 1986, à son bureau situé en l'Hôtel de Ville, au 8400, boulevard Lacordaire, des propositions cachetées, adressées au directeur général de la Ville et portant l'inscription suivante:

«PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT «CENTRE ADMINISTRATIF ET COMMUNAUTAIRE»

Les propositions seront ouvertes publiquement le même jour à 15 heures dans la salle du Conseil de la ville de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard.

Ne seront considérées que les propositions présentées dans la forme prévue au cahier d'invitation. Ces cahiers d'invitation pourront être obtenus au bureau du service du Greffe, 8400, boulevard Lacordaire, moyennant le paiement d'une somme de CENT dollars (100\$) en argent, par chèque visé ou mandat-poste payable à la Ville de Saint-Léonard et non remboursable.

La Ville de Saint-Léonard ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les promoteurs, et n'engage aucunement sa responsabilité du fait du présent appel de proposition de développement.

Donné à Saint-Léonard, ce 9e jour du mois d'avril 1986.

Le greffier, GEORGES LARIVÉE

Suite des Avis légaux en pages B 5, D 10, O 6 et O 7

**AVIS LÉGAUX
APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS**

APPEL D'OFFRES

AVIS AUX ENTREPRENEURS

La Commission des écoles catholiques de Montréal recevra aux heures, dates et lieux indiqués ci-dessous, des soumissions pour les appels d'offres décrits ci-dessous.

Ces soumissions doivent être scellées dans les enveloppes fournies à cet effet, puis remises de main à main à la réception au 3^e étage de:

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
Bureau de la planification et du service à l'usager
3700, rue Rachel Est
Montréal - H1X 1Y6

École et description	Date et heure d'ouverture
Louis-Hippolyte-Lafontaine Travaux de chaufferie	Jeudi 1986-05-01 15 h
Sainte-Bernadette-Sohier Renovation majeure	Jeudi 1986-05-08 15 h

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission de dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Toute soumission non déposée au moment, à l'endroit et de la manière indiqués ci-dessus sera rejetée.

Les entrepreneurs peuvent se procurer une série des plans, devis, formules de soumission, à l'adresse-ci-dessus mentionnée, moyennant une somme de vingt-cinq dollars (25\$) pour chacun des projets, payable par chèque visé ou mandat bancaire fait à l'ordre de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Cette somme sera remboursée à ceux qui auront présenté une soumission et qui retourneront les plans et devis complets et en bon état, dans les huit (8) jours suivant la date d'ouverture des soumissions; autrement, le dépôt sera confisqué.

Les sous-traitants peuvent se procurer, aux mêmes conditions que celles exigées des entrepreneurs, une série des plans et devis, sauf que le dépôt ne leur sera pas remboursé.

La Commission des écoles catholiques de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



LG2: Hydro et les Cris négocient une compensation

■ QUEBEC (PC) — Hydro-Québec et les indiens Cris ont entrepris des négociations sur une compensation financière qui serait versée à ces autochtones à la suite du suréquipement de la centrale hydro-électrique de LG2.

Hydro-Québec souhaite ardemment en venir à une entente avec les Cris avant d'initier ces travaux qui ajouteront une puissance de 2,000 mégawatts à la centrale de LG2. Cet ajout de turbines est connu sous le nom de LG2-A ou le plan de suréquipement de LG2.

Les Cris soutiennent que ce développement n'est pas couvert par la convention de la Baie James, signée en 1975. Par conséquent, ils doivent être dédommages pour les répercussions sur l'environnement.

À la direction d'Hydro-Qué-

bec, on estime que l'on peut aller de l'avant avec ce projet sans l'accord des Indiens mais on préfère éviter une bataille juridique en signant une entente en bonne et due forme.

En fait, la convention de la Baie James mentionne que toute modification « substantielle » dans les projets futurs sera considérée comme « assujettie au régime d'environnement uniquement en ce qui concerne leurs répercussions écologiques et que les Cris ou les Inuit ne peuvent invoquer des facteurs ou répercussions sociologiques pour s'opposer auxdits aménagements ou les empêcher ».

De part et d'autre, on se refuse par contre à chiffrer le montant de cette compensation.

Une aide canadienne de \$48 millions à l'Égypte

d'après AP

■ LE CAIRE — Le Canada doit signer aujourd'hui avec l'Égypte un accord en vertu duquel Ottawa fournira à ce pays une aide de \$48,8 millions, en vue de la réalisation d'un programme d'irrigation et d'amélioration des terres qui devrait accroître de 25 p. cent la production alimentaire égyptienne.

Le ministre des Affaires extérieures Joe Clark, arrivé au Caire hier dans le cadre de la tournée qu'il effectue présentement au Moyen-Orient, a discuté des modalités de cette assistance avec le ministre égyptien des Affaires étrangères, Esmat Abdel-Meguid, avec lequel il a eu un long entretien.

M. Clark se serait déclaré très conscient des problèmes économiques auxquels doit faire face l'Égypte, qui risque de

perdre des revenus de \$700 millions cette année par suite de la chute des prix du pétrole.

Selon M. Sean Brady, porte-parole de M. Clark, Ottawa envisage d'autoriser les Égyptiens résidant au Canada à déduire de leurs impôts canadiens toute contribution visant à aider l'Égypte à acquitter sa dette étrangère.

Les deux ministres ont également abordé la question du terrorisme mondial, auquel, a souligné M. Clark, le Canada est particulièrement sensible en raison du nombre important de ses immigrants.

Avant de se rendre au Caire, M. Clark avait discuté à Riyad avec le roi Fahd d'Arabie Saoudite, le ministre des Affaires étrangères, le prince Saud al-Faisal et le ministre du Pétrole, cheik Ahmed Zaki Yamani, des moyens propres à renforcer

les liens économiques et politiques entre les deux pays producteurs de pétrole.

M. Clark devait être reçu ce matin au Caire par le président égyptien Hosni Moubarak.

Ministre déçu et surpris

■ OTTAWA (PC) — Le ministre du Revenu Elmer MacKay a exprimé hier, aux Communes, surprise et déception devant la piètre performance des agents d'information de son ministère et promis de modifier rapidement la situation.

Toutefois, a aussitôt fait remarquer le député libéral Alphonso Gagliano, il ne reste plus que 22 jours aux contribuables pour remplir leur déclaration d'impôt.

C'est le moment

D'ÉCONOMISER JUSQU'À 115\$

TOUS LES COMPLETS SONT MAINTENANT EN SOLDE À PARTIR DE 119,99\$

TIP TOP

APPEL D'OFFRES

Projet: **SYSTÈME INFORMATIQUE**

Demande de soumission:
La Corporation de la Ville de Saint-Rémi demande des soumissions pour l'acquisition d'un système informatique.

Seules sont autorisées à soumissionner les entreprises ayant une place d'affaires dans la province de Québec.

Obtention des documents:
Le cahier des charges pourra être obtenu au bureau de Lavalin, Bell, Géomat Inc., 1100 ouest, Dorchester, Montréal, H3B 4P3, demandant Monsieur Robert Leduc, ou au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Rémi, au 105, rue Perron, Ville de Saint-Rémi, contre un dépôt de 25,00\$.

Garanties de soumission:
Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt de soumission pour un montant de 10% du prix total de la soumission.

Cette garantie doit être sous la forme d'un chèque visé, fait à l'ordre du requérant, tiré sur une banque à charte, banque d'épargne ou caisse populaire faisant affaires dans la province de Québec.

Remise des soumissions:
Les soumissions cachetées avec la mention «Corporation de la Ville de Saint-Rémi — Soumission — Système informatique» doivent être physiquement déposées et seront reçues jusqu'à quatorze (14:00) heures le 30 avril 1986 au bureau de la Corporation de la Ville de Saint-Rémi, 105, rue Perron, Ville de Saint-Rémi, P.Q. J0L 2L0.

Toute soumission non physiquement reçue à l'heure et à la date fixées ne sera pas considérée.

La Corporation de la Ville de Saint-Rémi, de plus, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

La Corporation de la Ville de Saint-Rémi
FERNAND WELLS
Directeur général



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES EN BÉTON POUR ENTRÉES CHARRETIÈRES

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription «Soumission 1986-13» adressées au Greffier, 12001, boul. de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, seront reçues jusqu'à 15 h le 24 avril 1986, pour être ouvertes publiquement, immédiatement après l'heure indiquée.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le Service de l'approvisionnement. On obtiendra ces formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de cinquante dollars (50\$) en s'adressant audit service à 12001, boul. de Salaberry, chambre B-131, Dollard-des-Ormeaux, Québec.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui retourneront à la Ville les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions. Ce dépôt sera remboursé aux entrepreneurs qui ne soumissionnent pas, à condition que les plans et devis soient retournés à la Ville avant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation ni aucun frais de quelque sorte envers les soumissionnaires.

Pieter Koppes
Service de l'approvisionnement

AU CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE

Le Solliciteur général promet des mesures concrètes

■ Tout en applaudissant aux buts « fort louables » du Solliciteur général du Québec, Gérard Latulipe, les criminologues, travailleurs sociaux, et autres intervenants réunis à Montréal pour le XXIII^e Congrès de la Société de criminologie du Québec, semblaient douter un peu de leur concrétisation prochaine.

communauté est disparu, les maisons de soutien aux femmes battues disparaissent l'une après l'autre faute de moyens... »

Tout en expliquant que les compressions budgétaires l'ont obligé à faire des choix, M. Latulipe a assuré que la période de réflexion à laquelle il se consacrait depuis le début de son mandat encore récent déboucherait bientôt sur des mesures concrètes.

D'énormes défis

Devant son auditoire spécialisé, M. Latulipe s'est principalement attaché à exposer ses priorités. « Les défis sont énormes. Il nous faut développer et réaliser l'application d'alternatives à l'incarcération et opérer la rénovation de l'organisation policière au Québec. »

Étendre à la province des tentatives régionales comme l'aver-



Le Solliciteur général Gérard Latulipe

photo PC

tissement amical (renvoi d'un cas par la police à une ressource communautaire), sentences en milieu ouvert (par des travaux compensatoires par exemple), le ministre semble n'avoir écarté aucune alternative tendant à réduire l'incarcération à une solution ultime. Il ne semble pas non plus avoir fixé son choix sur les véhicules de recharge. Sa « réforme policière » non plus n'a pas encore pris de forme concrète. Mais il n'écarte rien, pas plus le rôle d'auxiliaires qui pourraient soulager les policiers de certaines tâches cléricales qui leur sont actuellement confiées que la fermeture possible de Parthenais.

« J'en suis encore à la période de réflexion », répétait-il sous les regards de mères couveuses de ses conseillers, à des journa-

listes qui auraient aimé avoir des dates, des chiffres, des projets concrets à se mettre sous la dent.

Pendant ce temps, le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour des sessions de la paix de Montréal, et le juge Albert Gobeil, juge en chef du Tribunal de la jeunesse, tentaient d'offrir une vue des problèmes du sentencing.

« Cinquante p. cent des déte-nus provinciaux le sont pour défaut de paiement d'amendes, explique le juge Tarasofsky. Huit sur dix s'y retrouvent pour moins de six mois. Ces gens-là sont des fléaux plutôt que des dangers publics. Il est plus que temps d'imaginer d'autres sanctions. Ça pourrait même aller jusqu'à détenir quelqu'un dans sa propre maison. Il n'y a là rien d'impensable... »

Nombreuses difficultés pour conserver le Royal George

■ La porte-parole de l'université Concordia assure que l'idée de conserver le Royal George, où cohabiterait la bibliothèque de l'université et des appartements, n'est pas neuve. Elle soulève toutefois de sérieuses objections non seulement sur le plan légal mais également quant à la structure de l'immeuble.

MARIANE FAVREAU

La coopérative d'habitation du Royal George offrait aux autorités de l'université, la semaine dernière, d'acheter les appartements des étages supérieurs, les étages inférieurs restant la propriété de l'université qui y logerait en partie sa bibliothèque.

Mme Lucie Beauchemin, directrice des relations publiques de l'université, assure qu'un tel projet a déjà été étudié. Il pose de sérieuses difficultés sur le plan légal. Il semble très difficile, sinon impossible, de convertir un immeuble résidentiel en immeuble à fonctions multiples comme on voudrait le faire.

Mais les problèmes d'ingénierie seraient encore plus compliqués. L'immeuble d'appartements n'aurait pas la capacité portante nécessaire pour soutenir le poids d'une bibliothèque. Elle serait même légèrement sous les normes pour un immeuble résidentiel. (Elle serait de 35 psi contre les 150 requis pour une bibliothèque.)

D'autre part, l'organisation architecturale de l'immeuble ne se marierait pas très bien avec celle qu'on entend donner à la bibliothèque avec, notamment, de grandes surfaces.

Mme Beauchemin rappelle que le groupe qui veut sauver le Royal George a épuisé tous ses recours légaux (commission d'arbitrage, cour d'appel) pour empêcher l'université de le démolir. Concordia a obtenu son permis de démolition le 26 mars dernier et les locataires actuels ont reçu leur avis de non-renouvellement des baux. (Il n'y aurait que sept familles actuellement locataires et non les 30 dont se réclamait la coopérative.)

Toutefois, l'université est tenue de conserver la façade de l'immeuble en brique vernissée. Ce qui n'ira pas sans problème, croit-on. On est à faire une étude sur la qualité de la structure de la façade qui sera terminée dans deux ou trois semaines.

S'il s'avérait impossible de soutenir cette façade de huit étages pendant les travaux d'excavation, on conservera peut-être une partie de l'immeuble pour y loger des bureaux.

Un prêtre accusé de violation de propriété à la clinique du Dr Henry Morgentaler

■ TORONTO (PC) — Un prêtre catholique a été accusé de violation de propriété après avoir cadenassé la grille arrière de la clinique d'avortement du docteur Henry Morgentaler, à Toronto, et s'être assis dans les marches à l'avant de l'immeuble, hier.

La police a déclaré que l'abbé Ted Colleton a été emmené au poste de police une première fois après avoir bloqué la grille de l'établissement. Autorisé à quitter le poste, il est revenu s'asseoir dans l'escalier menant à la clinique. Après une deuxième visite chez les policiers, le prêtre, relâché, est une fois de plus revenu à la charge. Il a finalement été incarcéré en attendant sa comparution devant le tribunal.

Le révérend Colleton avait déjà été arrêté, l'an dernier, après avoir verrouillé la grille de la clinique, mais l'accusation avait finalement été rejetée.

Par ailleurs, le ministre de la Justice de l'Ontario, Ian Scott, a démenti, hier, la nouvelle voulant que le gouvernement libéral ait changé sa position et s'appête à poursuivre à nouveau le Dr Morgentaler.

M. Scott a déclaré que ses propos de la veille avaient été mal interprétés, et que son gouvernement n'avait pas l'intention de poursuivre le médecin montréalais sous une deuxième accusation de pratique illégale d'avortement, tant que toutes les procédures d'appel relatives à son acquittement sous une première accusation ne seront pas terminées.

Les étudiants de 21 cégeps contre les coupures en éducation

■ JONQUIÈRE (PC) — Les étudiants de 21 cégeps du Québec ont décidé de se réunir à l'intérieur d'une nouvelle association, le Regroupement des associations étudiantes du Québec, dans le but de dénoncer les coupures budgétaires dans le secteur de l'éducation.

Les dirigeants de l'Association des étudiants du collège de Jonquière, instigateurs de ce mouvement, ont dévoilé leur plan d'action, hier, en conférence de presse.

« Même s'il est important de contester les mesures du gouvernement, il faut tout de même apporter des suggestions », a déclaré le président du Regroupement, Jean-François Tremblay.

Ces étudiants proposent donc une réforme du système des prêts et bourses qui aurait pour effet de transférer la gestion des fonds des institutions bancaires à un fonds spécial géré par le gouvernement.

Le regroupement entend aussi demander au gouvernement de réévaluer la notion d'indépendance chez l'étudiant.

« Nous considérons qu'un étudiant doit être reconnu comme indépendant dès qu'il poursuit ses études supérieures et qu'il demeure à l'extérieur du domicile familial, peu importe son âge », a dit M. Tremblay.

Il a d'autre part indiqué que le nouveau regroupement avait pour but d'offrir une alternative aux étudiants de cégeps qui ne veulent pas suivre l'ANEQ dans un mouvement de grève. Il cessera d'exister dès que le conflit des prêts et bourses aura été réglé.

DERNIER SEMESTRE DE 1985 Cent soixante-neuf commerçants condamnés

■ Au cours du dernier semestre de 1985, l'Office de la protection du consommateur a obtenu la condamnation de 169 commerçants qui ont dû déboursier des amendes totalisant \$231 750.

Ces commerçants avaient enfreint à 542 reprises l'une ou l'autre des lois administrées par l'Office, soit la Loi sur protection du consommateur, la Loi sur les agents de voyages et la Loi sur le recouvrement de certaines créances.

Dans un communiqué publié, hier, l'OPC souligne que plus de 30 p. cent des commerçants condamnés opéraient dans le secteur de la vente itinérante, principalement dans le domaine de la rénovation et de l'isolation. Les amendes dans ce secteur se sont élevées à plus de \$80 000.

Au cours des six derniers mois de 1985, l'Office a aussi accentué les contrôles dans le secteur des studios de santé. Les amendements imposés à de tels établissements qui avaient enfreint les dispositions de la loi, sont passées de \$19 500 au cours du premier semestre à \$76 150 au cours du deuxième.

Par ailleurs, une vingtaine de commerçants du secteur de l'automobile ont été condamnés durant la même période à des amendes totalisant \$25 300 pour 61 infractions à la Loi de la protection du consommateur.

Dans le secteur du voyage, 38 agences ont écopé de \$27 750 d'amendes.

Des amendes ont aussi été imposées à six réparateurs de téléviseurs ou d'appareils ménagers pour avoir faussement prétendu qu'une réparation était nécessaire ou qu'une réparation avait été effectuée alors que ce n'était pas le cas.

d'après PC

LILIANNE LACROIX

« Il est bon de vous entendre parler d'alternatives à l'incarcération, ont souligné certains. Mais la question financière, la-dedans? »

Présentement, on coupe dans des programmes qui, à la longue, coûteraient beaucoup moins cher, des programmes qui tendent justement à offrir des alternatives. À Québec, le programme de conciliation dans la



À LAVAL, NOUS SOMMES DE COMMERCE AGRÉABLE

Pour un tête-à-tête, un repas d'affaires, une soirée plaisante, les hôtes de nos restaurants, de nos bars, de nos discothèques et de nos théâtres vous reçoivent avec tous les égards. Si vous planifiez une sortie, venez à Laval, car on y mange, on y chante, on y danse avec plaisir.

VOUS GAGNEREZ À NOUS CONNAÎTRE



ENTREPOSAGE DE FOURRURES

- REMODELAGE
- NETTOYAGE
- VENTE

Le meilleur SERVICE en ville

Cueillette à domicile

- 10% pour l'âge d'or sur entreposage

522-3181
1473, rue Amherst, Montréal
Stationnement

A. Gold & Sons
Depuis 1899

ENTREPÔT

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H, SAMEDI JUSQU'À 17 H, MARDI ET MERCREDI JUSQU'À 18 H

DERNIÈRE CHANCE DES VÊTEMENTS D'HIVER À DES PRIX INCROYABLEMENT RÉDUITS

À CES BAS PRIX IL EST PROFITABLE D'ACHETER MAINTENANT POUR L'HIVER PROCHAIN

CANADIENNES BEIGE OU MARINE Ord. \$185 \$89	MANTEAUX D'HIVER TOUT LAINE TWEED ET UNIS STYLES ASSORTIS Ord. \$350 \$175
BLOUSONS EN MELTON MARINE ET TAUPE Ord. \$155 \$69	MANTEAUX 3/4 EN PEAUX D'AGNEAU D'ESPAGNE Ord. \$795 \$349
BLOUSONS EN SUÈDE COL D'OPOSSUM Ord. \$425 \$199	PANTALONS DE VELOURS CÔTELÉ Ord. \$55 \$29⁷⁵
BLOUSONS DE SUPER SUÈDE GROUPE SPÉCIAL Ord. \$395 \$99	VESTONS SPORT EN TWEED MOTIFS ASSORTIS GROUPE SPÉCIAL Ord. \$195 \$69

DE PLUS, UN VASTE CHOIX DE VÊTEMENTS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ À DES RABAIS EXCEPTIONNELS

2050, BLEURY
ANGLE PRÉSIDENT KENNEDY
ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE
AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE

LE PRINTEMPS C'EST SPÉCIAL CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE HYUNDAI

**Hyundai Pony
L 1986,
4 vitesses*,
5 portes, à
hayon levant.**

*automatique moyennant supplément.



**La voiture qui
donne tout son
vrai sens au
mot « valeur ».**

5995*

**Offre d'une
durée limitée**

*Prix de détail suggéré par le fabricant.
Taxe, immatriculation, transport et préparation en sus.

TRAITEMENT SPÉCIAL!

**Aucune mensualité à payer
avant 90 jours quel que
soit le modèle Hyundai :
Pony, Stellar ou Excel.***

*Sujet à l'approbation du crédit



**Excel :
nouvelle et
exaltante
en 86!**



**Stellar : elle
brille par
son luxe et
par son prix.**



Chez votre concessionnaire Hyundai, le printemps c'est spécial!

OUEST

**Hyundai Pony
Centreville**
2077 ouest, rue
Ste-Catherine
Montréal 931-8243

**Luciani Automobile
(1985) Inc.**
4040 ouest, rue
Jean-Talon
Montréal 340-1344

Jaykai Hyundai
30, boul. Don Quichotte
Ville de Perrot 453-6363

Autos Visa Inc.
500, boul. Mgr. Langlois
Valleyfield 377-1985

**Automobiles
Ulsan Ltée**
2355, boul. Hymus
Dorval 683-5702

Safari Automobiles Inc.
300, rue LaSalle
LaSalle 384-3124

SUD
Seray Auto Inc.
730, boul. Perigny
Chambly 658-4482

C.W. AutoSud Inc.
3839, boul. Taschereau
St-Hubert 678-1220

**Automobiles Corée
Longueuil Ltée**
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2090

**Les Automobiles
Cloginor Inc.**
9, rue Frontenac
St-Jean-Sur-Richelieu
347-4003

Moteurs Châteauguay
83, St-Jean Baptiste
Châteauguay 692-9630

Principale Autos Ltée
1196, rue Principale
Granby 378-4666

NORD
Desmeules Hyundai
1237, boul.
des Laurentides
Ville de Laval 668-6393

Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé
Labelle
Chomedey, Laval
682-6000

Garage St-Louis Ltée
356, boul. Sauvé
St-Eustache 491-1292

EST
Point-aux-Trembles Pony
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 324-6821

Pony de Montréal
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201

**Hyundai Auto
Mascouche**
1990, ch. Gascon
St-Louis-de-
Terrebonne 471-7669

**Les Automobiles
Lise Grenier Inc.**
1250, Rte. Marie-Victorin
Tracy 743-1244

Hyundai Repentigny
845, rue Notre-Dame
Repentigny
582-3182

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

Miser sur la fierté et non sur une loi pour promouvoir le français, dit Létourneau

Il est temps que les Québécois francophones quittent l'incubateur, la tente d'oxygène que constitue la loi 101 pour miser plutôt sur la fierté pour relever les défis posés par l'usage du français.

Telle est la conviction défendue hier par M. Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de Commerce du Québec devant quelque 400 participants au colloque « Le français dans l'entreprise ».

« Les lois linguistiques ont sans doute eu des effets positifs. Mais ce genre de législation est une forme d'incubateur, de tente d'oxygène qui permet de reprendre vie », a-t-il dit.

« Ça ne peut pas être une situation permanente. La loi 101 est une loi qui a coûté très cher et qui constitue une patate chaude pour le gouvernement », a-t-il ajouté.

M. Létourneau estime que les

francophones devraient compter sur la force de leur nombre et sur leurs attitudes pour assurer la vitalité de la langue française et donner le goût aux autres de l'apprendre plutôt que de réclamer le renforcement de la loi 101.

Pour le porte-parole de la Chambre de commerce du Québec, il importe que les francophones exigent d'être servis en français et quittent les lieux s'ils n'y arrivent pas ou prennent plus souvent la parole en français dans des grandes réunions, surtout quand le service de traduction simultanée est disponible.

Il considère également que la connaissance du français des jeunes finissants universitaires est trop souvent déplorable et ne s'étonne pas qu'ils aient peine à trouver du travail, incapables qu'ils sont de conceptualiser, de raisonner et de synthétiser, a-t-il dit.

Cette dernière évaluation était partagée par l'autre conférencier invité, M. Jean-Claude Corbeil, qui a été directeur linguistique de l'Office de la langue française de 1971 à 1977, et selon lequel « nous sommes en train de vivre une décadence intellectuelle très prononcée ».

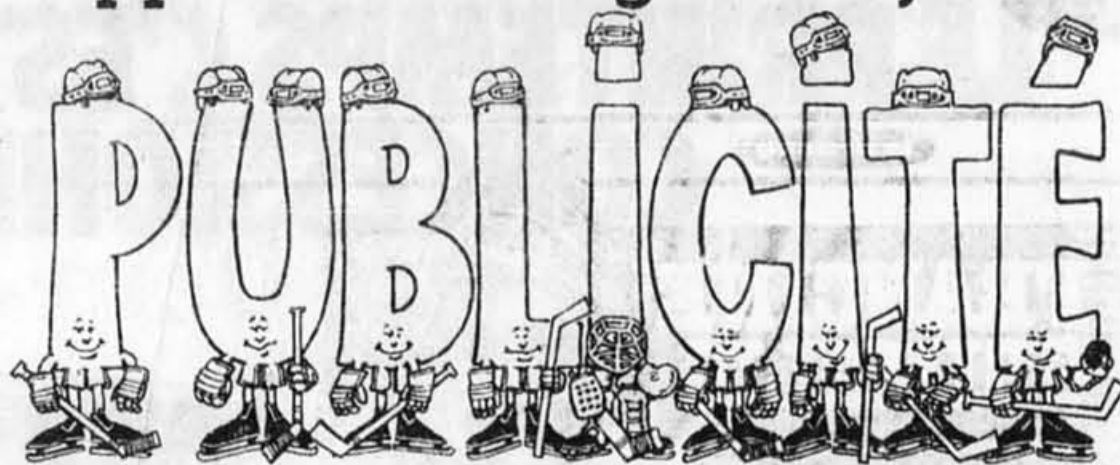
Mais le partage de vue entre les deux conférenciers s'arrêtait là. Pour M. Corbeil, il importe que « les militants linguistiques demeurent vigilants ».

Il considère qu'il est assez normal que les tensions soient fortes, les Québécois francophones parlant une langue différente de celle utilisée dans le reste du Canada et aux États-Unis.

« Ici au Québec, en Amérique du Nord, les Québécois sont des empêcheurs de tourner en rond. Les irritants, c'est nous. »

— Presse Canadienne

Apprenez les règles du jeu en



Un message publicitaire vous semble tendancieux, incorrect ou malhonnête?

Si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes à formuler au sujet de la publicité, ou si vous voulez recevoir un exemplaire du Code canadien des normes de la publicité, écrivez-nous.

Le Conseil des normes de la publicité

4823, rue Sherbrooke ouest, suite 130, Montréal, Qc H3Z 1G7
(514) 931-8060



CALVIN KLEIN

**COMPLETS
EN PURE LAINE
À PRIX SPÉCIAL
DE LANCEMENT**

\$ 219 ch.

Pour l'homme qui aspire à la réussite, les complets Calvin Klein. Votre garde-robe est un atout à ne pas négliger. Tous les complets Calvin Klein sont en tissu pure laine provenant de filatures renommées.

Des tissus d'une telle qualité vous permettent de garder un complet impeccable des années durant. Complets à devant droit ou croisé, à revers cranté, poches à rabat, fente médiane et pantalons à plis inversés ou sans plis dans le lot. Faites votre choix parmi des tissus unis ou à rayures verticales dans des tons de gris, bleu ou beige.

Tailles 38 à 44 pour la plupart des statures. Le prix ordinaire sera de \$325 ch. (Pas offerts dans tous nos magasins)

Achats en magasin seulement. Complets pour hommes, rayon 301. En vigueur jusqu'au 19 avril.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie

la  Baie

Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

